

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 0004740

61481

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0953 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Ben Haddouch

(Allcom)

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 71 70 13 92 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº M21- 04740

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ■ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ■ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ■ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W13-5763-B

Document

MUPRAS

Optique Autres

1 MARS 2021

ACCUEIL

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0903

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : N° Benhaddouch

Lahcen

Date de naissance :

05/01/1943

Adresse :

22, Rue Daraa N° 5 Agdal

053777624

MABIT

Tél. : 0671701392

Total des frais engagés :

2527,30

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Ghali IRAQI

Professeur de Pneumologie

19, Angle Rue Oued Fes et Draa Agdal

l'immeuble Yatribi App 1 R.D.C - Rabat

Tél/Fax : 05 37 68 60 00

Date de consultation :

13/01/2021

Age:

78 ans

Nom et prénom du malade :

N° Benhaddouch Lahcen

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dyspnée + coryza + toux +

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MAROC

Le : 13/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :



Docteur Ghali IRAQI

Professeur de Pneumologie
 Ex directeur et chef de service de Pneumologie du
 C.H.U Moulay Youssef - Rabat
 Spécialiste des maladies respiratoires de la
 Faculté de médecine de Toulouse
 Adultes - Enfants
 Asthme - Tuberculose - maladies allergiques
 Apnées du sommeil - consultation anti-tabac
 Explorations fonctionnelles et endoscopiques



الدكتور غالى عرافى

أستاذ في أمراض الجهاز التنفسى
 مدير سابق ورئيس المصلحة
 بمستشفى مولاي يوسف بالرباط
 اختصاصى، خريج كلية الطب بتولوز - فرنسا
 البالغين - الأطفال
 الضيقه - السل - الحساسية - أمراض التدخين
 الشخير - فحص الوظيفة التنفسية

Rabat, le 13/11/2022

Mr Benharrat Moulay Lahc

Foster 100/6µg, solution pour
 inhalation en flacon pressurisé

Distribué par PROMOPHARM S.A.

Z.I. du Sahel - Had Soualem

PPV : 291DH00

PPV : 56,30 DH
 LOT : 20F24B
 EXP : 06/2022

291-DH00 Foster

88 C 14 x 8 may

8630

Lot : V255F
 Dlvo : 09/23
 D.P.C : 69 Dh

② Dose 25000
 1/sem x 4se
 1/sem
 Visuel 21

Tél : 05 37 67 25 32
 N°P : 102062049
 16, Avenue Idno Rock
 Pharmacie C.H.U

Docteur Ghali IRAQI

Professeur de Pneumologie

19, Angle Rue Oued Fes et Draa Agdal

Immeuble Yatribi App 1 R.D.C - Rabat

Tél/Fax : 05 37 68 60 00

Foster 100/6µg, solution pour
 inhalation en flacon pressurisé

Distribué par PROMOPHARM S.A.
 Z.I. du Sahel - Had Soualem

PPV : 291DH00

19, Angle Rue Oued Fes et Draa Agdal Immeuble Yatribi App 1 R.D.C - Rabat

19، زاوية زنقة واد فاس ودرعة - عمارة يتربى - شقة 1 أكdal - الرباط

الهاتف / الفاكس : 05 37 68 60 00 : Tél. / Fax : 06 94 13 13 94 :

E-mail : ghaliiraqi1@gmail.com البريد الإلكتروني :

Laboratoire POLY 12 d'Analyses Médicales
Dr. Hassan BENFARIS
Biologiste N°P: 103001292
7, Rue Oued Souss Agdal 10030
Rabat - Maroc
Tél: 05 37 77 70 83 / Fax: 05 37 68 33 90

Le 13/11/2012

ORDONNANCE

A Benhaddouch Lahcen
NFS - CRP - Glycémie
urée urique - Creatinémie
PCR sans cov 2
rt Dimer
fibromé

Saisie par
Mr BENHADDOUCH Lahcen
05-01-1943
2101141043


Laboratoire POLY 12 d'Analyses Médicales
Dr. Hassan BENFARIS
Biologiste N°P: 103001292
7, Rue Oued Souss Agdal 10030
Rabat - Maroc
Tél: 05 37 77 70 83 / Fax: 05 37 68 33 90

Pr. Ghali IRAQI
Pneumologue
Asthme Allergie Tuberculose
Tél : 05 37 66 28 00 / 06 54 13 13 94

ORDONNANCE

Rabat, Le: 13/11/2021

Docteur Ghali IRAQI
Professeur de Pneumologie
19, Angle Rue Oued Fes et Draa Agdal
Immeuble Yatribi App 1 R.D.C - Rabat
Tél/Fax : 05 37 68 50 00

Docteur Ghali IRAQI
Professeur de Pneumologie
19, Angle Rue Oued Fes et Draa Agdal
Immeuble Yatribi App 1 R.D.C - Rabat
Tél/Fax : 05 37 68 60 00

Glycème
Hémoglobine glyquée

D 11 mes

Fibrinogène

L D N

Dre'atracème

Transamino



Docteur Ghali IRAQI
Professeur de Pneumologie
19, Angle Rue Oued Fes et Draa Agdal
Immeuble Yatribi App 1 R.D.C - Rabat
Tél/Fax : 05 37 68 60 00



مختبر الأبحاث الطبية

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES POLYBIO

Dr Hassan BENFARES

Pharmacien Biologiste

N°autorisation : 16490



103001202

Diplômé de l'Université de Louvain (UCL - Belgique) et de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers
Biochimie - Hormones et marqueurs tumoraux - Hématologie - Microbiologie - Test respiratoire - Biologie Moléculaire

Dossier N° : 2101141043 du 14-01-2021

Prescripteur : Dr IRAQI GHALI

14-01-2021 11:03

OA SB

Édité le : 14-01-2021 14:58

Compte-rendu
complet

Examen de : Mr Lahcen BENHADDOUCH

Né(e) le : 05-01-1943



Résultats

Valeurs de référence

Antécédents

HEMATOLOGIE

Sysmex XT-1800

HEMOGRAMME

Leucocytes:

4.71 $10^3/\text{mm}^3$

(4.10–10.50)

Hématies :

5.3 M/ mm^3

(4.4–5.6)

Hématocrite:

46 %

(40–54)

Hémoglobine :

16.0 g/100 ml

(13.0–17.7)

VGM :

87 μ^3

(80–100)

TCMH :

30 pg

(>27)

CCMH :

35 g/dl

(32–36)

Neutrophiles

58.4 % soit 2 751 / mm^3

(1 900–6 000)

Lymphocytes

32.1 % soit 1 512 / mm^3

(920–3 200)

Monocytes

8.9 % soit 419 / mm^3

(300–1 050)

Eosinophiles

0.4 % soit 19 / mm^3

(10–540)

Basophiles

0.2 % soit 9 / mm^3

(0–200)

Morphologie des leucocytes: Morphologie normale.

VPM

10.3 fL

(9.0–13.0)

Plaquettes:

189 $10^3/\text{mm}^3$

(150–350)

Les valeurs de référence sont générées automatiquement en fonction de l'âge.

HEMOSTASE

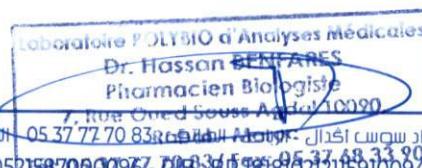
SYSMEX 560/ KC4 AMELUNG

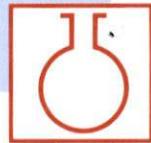
Fibrinogène:

7.40 g/l

(1.80–3.50)

(M.chronomet. STAGO)





مختبر الأبحاث الطبية LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES POLYBIO

Dr Hassan BENFARES

Pharmacien Biologiste

N°autorisation : 16490



103001202

Diplômé de l'Université de Louvain (UCL - Belgique) et de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers
Biochimie - Hormones et marqueurs tumoraux - Hématologie - Microbiologie - Test respiratoire - Biologie Moléculaire

Examen de : Mr Lahcen BENHADDOUCH

Né(e) le : 05-01-1943

Dossier N° : 2101141043 du 14-01-2021

D-dimères:
(Test immunoturbidimétrique)

2.86 µg/ml
2 860.00 ng/ml

(<0.50)
(<500.00)

BIOCHIMIE SANGUINE

Cobas 311/6000 Roche

CRP
(Test immunoturbidimétrique)

113.2 mg/l

(0.0-5.0)

Créatinine:
(Méthode enzymatique Roche)

20.0 mg/l
177.0 umol/l

(6.7-11.7)
(59.3-103.5)

Laboratoire POLYBIO d'Analyses Médicales
Dr. Hassan BENFARES
Pharmacien Biologiste
7, Rue Oued Souss Agdal 10090,
Rabat - Maroc
Tél: 05 37 77 70 83 | Fax: 05 37 68 33 90



مختبر التحليلات الطبية

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES POLYBIO

Dr Hassan BENFARES

Pharmacien Biologiste

N°autorisation : 16490



103001202

Diplômé de l'Université de Louvain (UCL - Belgique) et de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers
Biochimie - Hormones et marqueurs tumoraux - Hématologie - Microbiologie - Test respiratoire - Biologie Moléculaire

Examen de : Mr Lahcen BENHADDOUCH

Né(e) le : 05-01-1943

Dossier N° : 2101141043 du 14-01-2021

Estimation du débit de filtration glomérulaire chez l'adulte par formule CKD-EPI (Chronic Kidney Disease–Epidemiology Collaboration)

CKD-EPI (Africain – Américain) 31 ml/min/1,73 m²

Classification de la maladie rénal chronique selon les KDIGO:

Stade	DFG	Définitions
G1	>90	DFG normal ou augmenté
G2	60 – 89	DFG légèrement diminué
G3a	45 – 59	DFG modérément diminué
G3b	30 – 44	DFG modérément à sévèrement diminué
G4	15–29	DFG sévèrement diminué
G5	<15	Insuffisance rénale chronique terminale

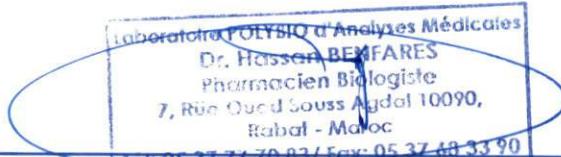
Les limites des formules estimatives:

L'équation CKD EPI (comme les autres formules estimatives n'est pas validée chez les patients:

- âgés de plus de 75 ans,
 - avec un IMC < à 16.5 ou > "bodybuilder"
 - femmes enceintes, transplantés rénaux,
 - patients en insuffisance rénale aiguë (monitorés par l'évolution de la créatininémie et de l'oligurie).

Glycémie à jeun:
(Glucose HK)

0.92 g/l (0.74–1.10)
5.11 mmol/l (4.11–6.11)





مختبر التحاليل الطبية

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES POLYBIO

Dr Hassan BENFARES

Pharmacien Biologiste

N°autorisation : 16490



103001202

Diplômé de l'Université de Louvain (UCL - Belgique) et de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers
Biochimie - Hormones et marqueurs tumoraux - Hématologie - Microbiologie - Test respiratoire - Biologie Moléculaire

Examen de : Mr Lahcen BENHADDOUCH

Né(e) le : 05-01-1943

Dossier N° : 2101141043 du 14-01-2021

Acide urique: 80.00 mg/l
(Méthode à l'uricase) 475.84 umol/l

Valeurs de référence:

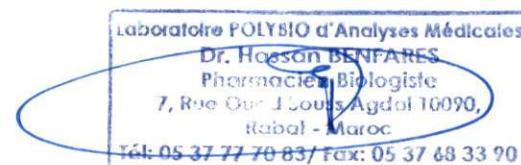
Hommes: 34–70 mg/l
Femmes: 24–57 mg/l

Le taux cible chez le patient goutteux sous traitement hypo–uricémiant "uricémie de sécurité" est fixé à < 60 mg/l (soit < 360 µmol/l).
Ann. Rheum Dis 2006;65:1301–11.

ASAT/SGOT: 39 UI/l (<40)
(Selon IFCC sans phosphate pyridoxal)

ALAT/SGPT: 25 UI/l (<41)
(Selon IFCC sans phosphate pyridoxal)

LDH: 189 UI/l (<480)
(méthode IFCC)





مختبر الأسليلات الطبية

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES POLYBIO

Dr Hassan BENFARES

Pharmacien Biologiste

N°autorisation : 16490



103001202

Diplômé de l'Université de Louvain (UCL - Belgique) et de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers
Biochimie - Hormones et marqueurs tumoraux - Hématologie - Microbiologie - Test respiratoire - Biologie Moléculaire

FACTURE N° : 210000402

Mr Lahcen BENHADDOUCH

Date de l'examen : 14-01-2021

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	CRP	B100	B
	ACIDE URIQUE	B30	B
	CREATININE SERIQUE	B30	B
	D-dimères	B200	B
	GLYCEMIE A JEUN	B30	B
	LDH	B50	B
	TGO/ASAT	B50	B
	TGP/ALAT	B50	B
	FIBRINOGENE	B40	B
	NFS	B80	B

Total des B : 660

Prélèvement : 25 DH

TOTAL DOSSIER : 820.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : huit cent vingt dirhams

Type de Règlement : Carte bancaire

Laboratoire POLYBIO Analyses Médicales
Dr Hassan BENFARES
7, Rue Oued Souss Agdal - Rabat - Maroc
Tél : 05 37 77 70 83 / Fax: 05 37 68 33 90
C : 57042 - Patente : 25735667 - I.F : 3400052 - CNSS : 156965232 - ICE : 000521587000096 - RIB : BP 181810212115910094000085



مختبر التحاليل الطبية

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES POLYBIO

Dr Hassan BENFARES

Pharmacien Biologiste

N°autorisation : 16490



103001202

Diplômé de l'Université de Louvain (UCL - Belgique) et de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers
Biochimie - Hormones et marqueurs tumoraux - Hématologie - Microbiologie - Test respiratoire - Biologie Moléculaire

Dossier N° : 2101131045 du 13-01-2021

Prescripteur :

13-01-2021 11:49

HN

Édité le : 13-01-2021 16:40

Compte-rendu
complet

Examen de : Mr Lahcen BENHADDOUCH

Né(e) le : 05-01-1943



Résultats

Valeurs de référence

Antécédents

VIROLOGIE

Recherche de l'ARN du virus Sars-Cov 2 (COVID 19) par PCR temps réel. 3 cibles: gènes RdRp + E +N. GeneProof.

Origine du prélèvement: Prélèvement naso-pharyngé.

Résultat: Positif: ARN du SARS-COV2 détecté. SARS-COV 2 detected, POSITIVE.



مختبر الأسليلات الطبيعية

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES POLYBIO

Dr Hassan BENFARES

Pharmacien Biologiste

N°autorisation : 16490



103001202

Diplômé de l'Université de Louvain (UCL - Belgique) et de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers
Biochimie - Hormones et marqueurs tumoraux - Hématologie - Microbiologie - Test respiratoire - Biologie Moléculaire

FACTURE N° : 210000360

Mr Lahcen BENHADDOUCH

Date de l'examen : 13-01-2021

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	PCR Sars Cov 2 + prélèvement:	B522.39	B

Total des B : 522.39

Prélèvement : 0 DH

TOTAL DOSSIER : 700.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : sept cents dirhams

Type de Règlement : Espèces

